

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 29 Septembre 2021 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

21/085/HN

DIRECTION GÉNÉRALE DE SERVICES - Vœu relatif à l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour le soutien aux associations conventionnées

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le vœu suivant :

La crise sanitaire et les mesures prises afin de lutter contre la Covid-19 ont eu des conséquences dramatiques sociales et économiques.

Le Conseil Municipal a voté à plusieurs reprises depuis le début de la crise des délibérations autorisant l'exonération de Redevance d'Occupation du Domaine Public dans différents secteurs.

Cette solidarité envers notamment les administrés, les commerces, les artisans taxis et les jardins familiaux, a été grandement appréciée. Toutefois, la situation des associations hébergées dans les équipements transférés des Mairies d'Arrondissements n'a pas encore été prise en compte.

Nombre d'associations ont dû suspendre leurs activités, notamment celles œuvrant dans les domaines sportif et socio-culturel.

Le Maire de Marseille a été sollicité par courrier en date du 18 août 2021 afin que soit votée au Conseil Municipal une délibération fixant les modalités d'exonération pour les associations concernées afin de les soutenir au mieux dans ces périodes difficiles. N'ayant pas eu de retour des services centraux, le Maire de Secteur propose de voter ce vœu afin de conforter la demande initiale et obtenir l'exonération demandée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE Le Conseil d'arrondissements émet le vœu d'une exonération totale de la Redevance d'Occupation du Domaine Public accordée aux associations sportives et socio-culturelles du secteur jouissant d'une convention d'occupation avec la Mairie de Secteur, et ce, jusqu'au 31 décembre 2021.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Abstention Groupe Printemps
Marseillais Majorité Municipale**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 29 septembre 2021